



ENTRE LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALEX**

L'an DEUX MILLE VINGT, LE DEUX MARS, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Catherine HAUETER, Maire,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 février 2020

Les membres présents (12) : Mme Catherine HAUETER, M. Philippe MATTELON, M. Patrick HERBIN, Monsieur Jean-Luc SERT, Mme Yvette GOLLIET, Mme Gratiennne BASTARD-ROSSET, M. André BOCHET-CADET, Madame Sylvana CUNEO, Madame Audrey DUMAS, Mme Dominique MICHAUD, Mme Laurence MOTEL, Mme Martine PERRILLAT-BOITEUX ;

Procurations (1) : M. Xavier POIZAT à M. Philippe MATTELON.

Absents excusés (2) : M. Jean-Christophe BERLAND, M. François-Xavier LANFRAY

Madame Yvette GOLLIET a été élue secrétaire de séance.

N°2020-003-02/03

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement – consultation du public – dossier d'enregistrement Société FOURNIER

Considérant le dossier déposé le 17 décembre 2019, complété le 27 décembre 2019 auprès du Pôle Administratif des Installations Classées (PAIC) de la Préfecture d'ANNECY par lequel le Président de la société FOURNIER sollicite l'enregistrement de l'extension du site de l'Unité U8A de la Société FOURNIER dans la Zone du Vernay ;

Conformément aux dispositions de l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur le dossier complet et régulier adressé par le Préfet.

Le dossier a été soumis à la consultation du public durant une période de 4 semaines du lundi 27 janvier 2020 au lundi 24 février 2020 inclus. Les observations portées au registre ont été nombreuses et cette consultation a mis en évidence les interrogations de la population. Aussi, Madame le Maire a décidé d'organiser une réunion publique en invitant la Société FOURNIER, Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) et les Maires des Communes environnantes afin de permettre d'apporter des réponses aux interrogations des citoyens.

Dès lors, il ressort de cette manifestation l'inquiétude de la population relative à la pollution de l'air, la pollution lumineuse et la pollution sonore.

En outre, l'interrogation la plus marquée reste l'absence d'étude sur l'impact environnemental.

Madame le Maire informe les membres présents qu'elle a pris renseignements auprès de l'inspecteur en charge du dossier au service PAIC.

Ainsi, il résulte de leur entretien que l'étude sur l'impact environnemental n'est pas obligatoire dans le cadre d'une extension d'un bâtiment et que la demande doit s'effectuer auprès du Préfet de Région.

Les élus s'expriment :

Monsieur MATTELON émet un avis favorable au dossier. Toutefois, il pense que l'avis de la population doit être pris en compte et que l'avis de la Commune doit prescrire des réserves.

Madame PERRILLAT-BOITEUX rejoint l'avis de Monsieur MATTELON

Monsieur SERT souhaiterait que le prochain conseil municipal suive le dossier et exige des contrôles.

Madame MICHAUD souhaite que la Commune impose des contrôles à la SOCIETE FOURNIER effectués par un organisme indépendant.

N° 2020/003-02/03 (suite)
Installations classées pour la protection de l'environnement
Consultation du public – dossier d'enregistrement Société FOURNIER

Monsieur BOCHET-CADET demande que la commune impose le 0 pollution dans le cadre du Permis de Construire.

Madame le Maire tient à préciser que les dossiers sont instruits par des personnels compétents tant à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) qu'à la Préfecture et qu'un rapport de l'inspection des installations classées a été effectué le 7 janvier 2020.

Considérant que le Conseil Municipal d'ALEX est appelé à émettre son avis sur le dossier complet et régulier adressé par le Préfet, Madame le Maire propose d'émettre un avis favorable avec les prescriptions suivantes :

- ✓ Demande de la réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental ;
- ✓ Mise en place de contrôles réguliers sur la pollution de l'air avec transmission des résultats à la commune ;
- ✓ Extinction de l'éclairage du parking durant la nuit (même horaires que l'extinction de l'éclairage public au minimum) ;
- ✓ Renforcement des mesures pour atténuer les nuisances sonores extérieures (Centrale de Traitement de l'Air) ;

Madame le Maire souligne que la Commune s'engage à œuvrer de concert avec l'ONF et le Conseil Départemental 74 pour reboiser et accentuer la barrière végétale coté RD 16 et coté Bédière de façon à limiter l'impact visuel et sonore.

D'autre part, Madame le Maire s'engage à solliciter dès à présent les résultats des contrôles effectués sur la pollution de l'air par rapport à l'usine existante.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, des membres présents et représentés :

POUR : 9 – CONTRE : 0 – ABSTENTIONS : 4

- **DECIDE** d'émettre un avis favorable sur le dossier déposé le 17 décembre 2019, complété le 27 décembre 2019, auprès du Pôle Administratif des Installations Classées (PAIC), situé 3 rue Paul Guiton à ANNECY par lequel le président de la Société FOURNIER sollicite l'enregistrement de l'extension du site de l'unité U8A de la société FOURNIER à ALEX 148 chemin des Vernays, adressé complet et régulier par le Préfet, sous réserves des prescriptions suivantes :
 - ✓ Demande de réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental ;
 - ✓ Mise en place de contrôles réguliers sur la pollution de l'air avec transmission des résultats à la commune ;
 - ✓ Extinction de l'éclairage du parking durant la nuit (même horaires que l'extinction de l'éclairage public au minimum) ;
 - ✓ Renforcement des mesures pour atténuer les nuisances sonores extérieures (Centrale de Traitement de l'Air) ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Catherine HAUETER





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Mairie de ALEX

Utilisateur : VERNAZ Sandrine

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DEL2020003
Date de la décision:	2020-03-02 00:00:00+01
Objet:	installations classées pour la protection de l'environnement - consultation du Public - dossier d'enregistrement Société FOURNIER
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	8.8 - Environnement
Identifiant unique:	074-217400035-20200302-DEL2020003-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
074-217400035-20200302-DEL2020003-DE-1-1_0.xml	text/xml	951
nom de original:		
DEL2020.003 INSTALLATIONS CLASSEES PROTECTION ENVIRONNEMENT.pdf	application/pdf	175755
nom de métier:		
99_DE-074-217400035-20200302-DEL2020003-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	175755

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 mars 2020 à 14h01min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 mars 2020 à 14h01min38s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 mars 2020 à 14h01min40s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 mars 2020 à 14h01min54s	Reçu par le MI le 2020-03-05